

Suite à l'AG de notre Fédération et l'atelier sécurité, j'ai eu des demandes concernant la "phrase magique" à mettre sur le bulletin d'inscription et à faire signer, ainsi que les affiches d'informations à mettre en place.

Je vous rappelle la phrase :

"j'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité."

Je rappelle que seule cette phrase à un statut juridique et que toute autre libellé ne sera pas reconnu devant un tribunal.

Denis Vituel

Président Commission Sécurité, technique & VAE

Explication :

Je vous rappelle la phrase : j'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante (ce qui vous couvre par rapport au certificat médical) pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours (ce qui vous couvre par rapport au licencié ballade qui voudrait s'inscrire) et des consignes de sécurité. (ce qui vous couvre en cas de non-respect du code de la route) encore fait-il faire les informations.